

Marriage of Alexis Dore and Marie Mathieu
4 October 1842
Saint Martine, Chateauguay, Quebec

Mme
Alexis
Dorais
et
Marie
Mathieu

Le quatre Octobre mil huit cent quarante deux
par mon frere en forme apres le fait d'annoncer
ordinaires (ainsi que St. Philomene) au le certificat
du curé de Sainte Philomene) entre Alexis
Dorais cultivateur, fils major de Alexis Dorais
cultivateur, et de Louise Paquette de la paroisse
de Sainte Philomene d'une part, et de Marie
Mathieu fille majeure de Louis Mathieu
cultivateur, et de Therese Maheue de cette
paroisse d'autre part, ne setant rencontré aucun
empêchement ni opposition au dit mariage
que nous prenons soussigne curé de cette paroisse
du l'agrement des parents des parents des deux
lors mutuel consentement de mariage et leur
avons donné la bénédiction nuptiale en faveur
de Alexis Dorais pere, de Isaac Dorais,
frere de l'épouse et de Louis Mathieu pere du
Groom qui ainsi que le Groom n'ont pas signé
les mots rayer nuls,

Et R. Blgth

Le quatre Octobre mil huit cent quarante deux, apres les publications ordinaires (ainsi que l'appert parler certificat du Cure des Sainte Philomene) entre Alexis Dorais, cultivateur, fils majeur de Alexis Dorais, cultivateur, et de Louise Paquette de la paroisse de Sainte Philomene d'une part; et Marie Mathieu, fille majeuse de Louis Mathieu, cultivateur, et de Therese Maheue, de cette paroisse d'autre part; ne setant rencontre aucun empêchement ni opposition au dit mariage, nous pretre soussigne Cure de cette paroisse du l'agrement des parents avons recu leur mutuel consentement de mariage et leur avons donne les benediction nuptiale en presence de Alexis Dorais, pere, de Isaac Dorais, frere de l'époux, et de Louis Mathieu, pere de l'épouse qui ainsi que les Epoux n'ont ne signe. Quatre mots rayer nuls.

The 4th of October, 1842, after the ordinary announcements (At the same time, appearing the spoken testimonial of the Cure of Saint Philomene [Chateauguay], between Alexis Dorais, farmer, son of majority of Alexis Dorais, farmer, and of Louise Paquette, of the parish of Saint Philomene of one part; and Marie Mathieu, daughter of majority, of Louis Mathieu, farmer, and of Therese Maheue, of this parish of the other part; and not finding any impediment nor opposition to the said marriage, and have given them their Nuptial Blessing in the presence of Alexis Dorais, father, of Isaac Dorais, brother of the groom, and of Louis Mathieu, father of the Bride, who same as the Groom has not signed. Four words crossed out.
Pretre,